

Contrat d'abonnement "PANIERS DE LÉGUMES"

AMAP du Poète

Du 4 novembre 2020 au 14 avril 2021 inclus soit 22 semaines
Interruption des distributions en décembre, du 23 au 30 décembre inclus

L'intégration dans l'AMAP implique l'adhésion à L'AMAP du Poète
L'adhésion annuelle de **20 euros**, valable pour l'année civile en cours, est obligatoire.

Entre
Anthony Lasfont
Au jardin loupéen
3Bis RUE DES GDS PRES
28240 La Loupe

Et
Nom :
Prénom :
Adresse
Collectif Percheron
Téléphone
Courriel

Contrat passé pour l'approvisionnement d'un panier de légumes, chaque semaine, les mercredis de 18h00 à 19h00.

Panier hebdomadaire souhaité (22 semaines pour cette saison)

Petit panier 22 X 13,50 euros par semaine soit 297 euros

1 versement de 297 €	2 versements de 148,50 €	3 versements de 99 €	4 versements de 74,25 €	6 versements de 49,50 €
-------------------------	-----------------------------	-------------------------	----------------------------	----------------------------

Grand panier 22 X 18 euros par semaine soit 396 euros

1 versement de 396 €	2 versements de 198 €	3 versements de 132 €	4 versements de 99 €	6 versements de 66 €
-------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------	-------------------------

Saison réglée en : 1 versement 2 versements 3 versements 4 versements 6 versements

Banque et numéro des chèques (à l'ordre du Collectif Percheron)

.....

Fait à le

Noms et signatures

de l'adhérent

du producteur

d'un membre du collectif de l'Amap

Les variétés de légumes sont choisies par l'agriculteur et cultivées sans pesticide, ni herbicide. La composition du panier est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

Les signataires de ce contrat s'engagent à respecter les engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent

- Payer à l'avance, par saison de six mois, la distribution périodique de ses produits. L'ensemble des chèques libellés au nom de l'agriculteur, est remis à la signature du contrat au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au producteur.
- Venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés. En cas d'empêchement, le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent. Les légumes de personnes dont l'absence n'est pas justifiée pourront être partagés entre les partenaires. Ne pas oublier de venir avec son sac, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.
- Trouver un remplaçant, si pour des raisons diverses, il devait se désister de son engagement (aucun remboursement n'est effectué).
- Accepter la totalité des produits du producteur. Lorsqu'un adhérent ne souhaite pas consommer certains légumes, il peut soit les échanger avec un autre abonné soit les laisser mais en aucun cas compenser en prenant d'autres légumes supplémentaires.
- **A tenir régulièrement la permanence pour les distributions.** Un planning de permanence est fixé en avance. Les adhérents chargés de la permanence aident le producteur à décharger puis à disposer les denrées, affichent la composition des paniers, accueillent les participants, tiennent la feuille d'émargement, nettoient la salle à la fin de la distribution.
- **Participer à l'Assemblée générale** et éventuellement à la sortie à la ferme.
- **Les abonnés reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront à l'occasion de l'abondance d'une récolte ultérieure.**

Engagement du producteur partenaire

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement des produits certifiés Agriculture biologique
- Produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés.
- Livrer les produits au jour et à l'heure sur le lieu fixé en début de contrat.
- Etablir un planning de production
- Pratiquer la transparence des prix
- Aviser les partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité.
- Expliquer le travail à la ferme.
- Prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans le cas où il ne peut satisfaire une demande, il en expliquera les raisons.
- Accepter les visites régulières des adhérents à la ferme.

*Envoyer ou déposer contrat et chèques à : AMAP du Poète,
83 rue Edouard Vaillant, 92700 COLOMBES*